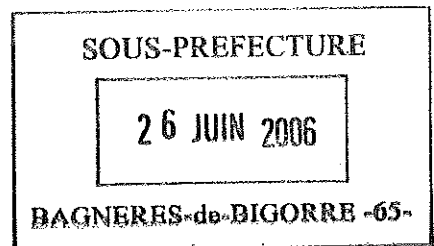


DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE **SARRANCOLIN**



PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT

PUBLICATION: 29/09/1980
APPROBATION: 14/12/1981
MODIFICATIONS: 06/10/1984
10/03/1987
MIS A JOUR: 10/04/1987
1^{ère} REVISION: 29/06/1988
2^{ème} REVISION: 08/10/1997
ARRET: 28/06/2005

Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal de ce jour

à SARRANCOLIN, le... 3. mai... 2006

Le Maire



Pièce:

3 . 0

Promulguée le 13 décembre 2000, la loi «Solidarité et Renouvellements Urbains» redéfinit le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme en intégrant après la phase diagnostic un document opposable appelé le P.A.D.D.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Ce texte de loi a été modifié le 2 juillet 2003 par la loi dite "Urbanisme et Habitat". Le PADD n'est plus opposable aux tiers, mais le règlement doit être compatible avec le PADD. Celui-ci définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme de la commune.

Les orientations particulières d'aménagement à certains quartiers ou secteurs sont extraites du P.A.D.D. et **deviennent un document à part entière**. Les autorisations de construire doivent être compatibles avec ce document.

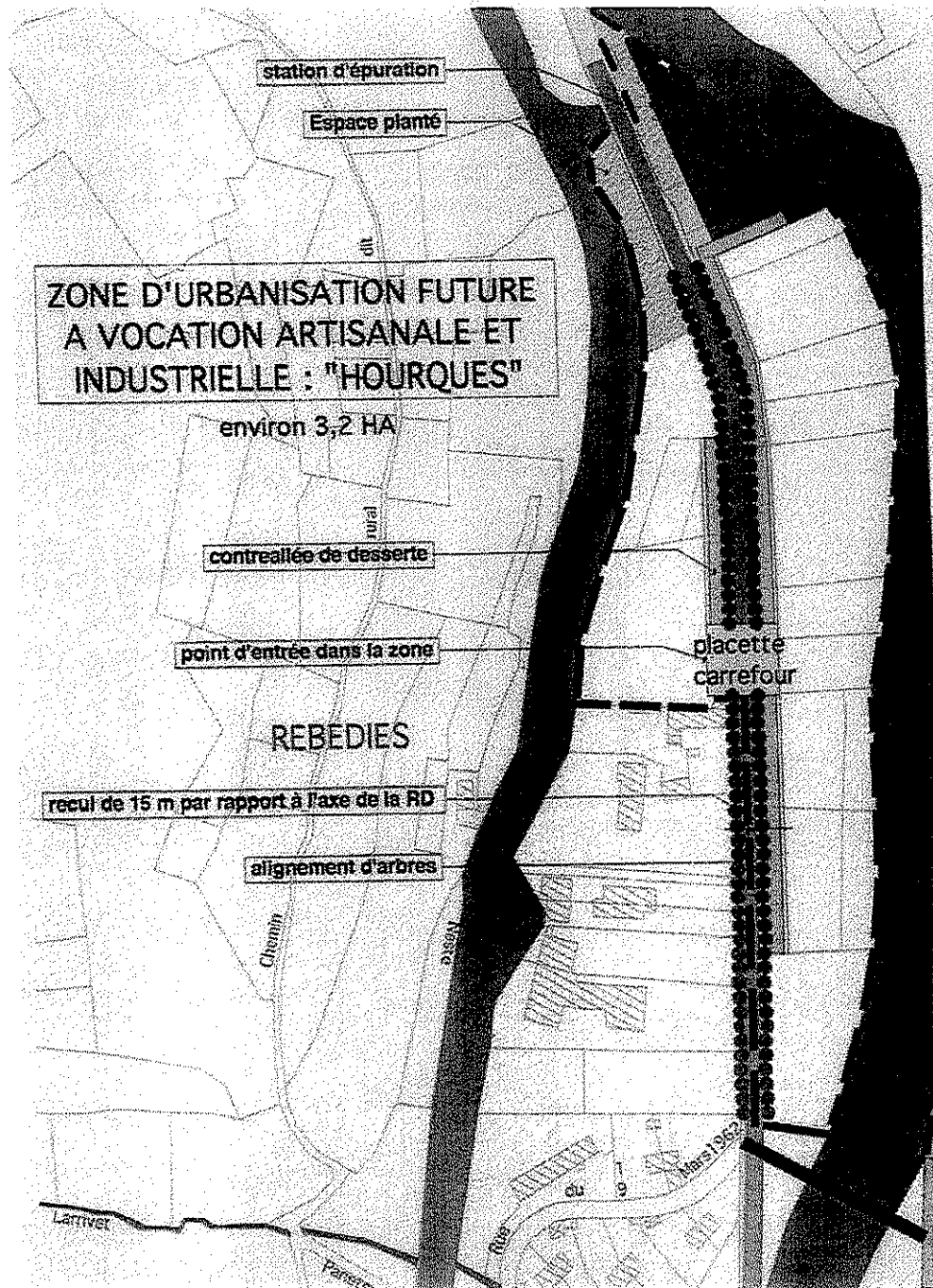
1 METHODOLOGIE

Les réunions thématiques réalisées pour l'établissement du P.A.D.D. ont également permis de définir les orientations particulières d'aménagement et d'urbanisme.

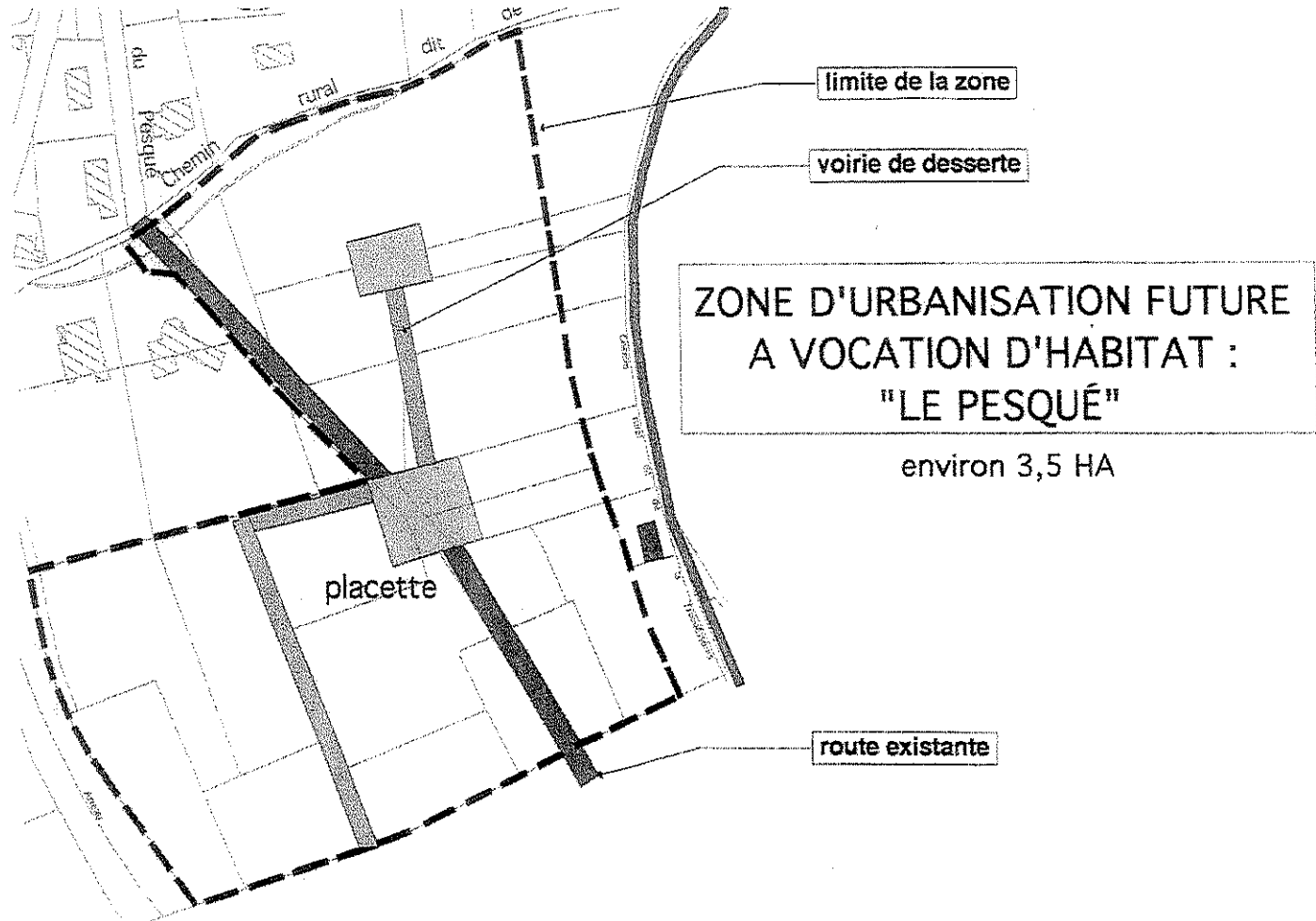
2 ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Les orientations particulières d'aménagement et d'urbanisme constituent la déclinaison pour certains quartiers du projet de développement territorial porté par les élus. Ces orientations traduisent des principes d'aménagement.

LE
PLAN
LOCAL
D'URBANISME



LE
PLAN
LOCAL
D'URBANISME



limite de la zone

voie de desserte

ZONE D'URBANISATION FUTURE
A VOCATION D'HABITAT :
"LE PESQUÉ"

environ 3,5 HA

route existante

placette

Chemin
du
Pesqué

rural
dit

LE
PLAN
LOCAL
D'URBANISME

